

Schéma départemental des Landes

Offre de service des établissements
pour enfants et adolescents handicapés.

**Bénédicte MARABET (avec la collaboration de Loïc HIBON),
conseillers technique au CREAHI D'aquitaine
Novembre 2003**

Sommaire

Introduction	2
1 - Agréments des établissements	3
1.1 - la population accueillie	3
1.2 - Capacités et modalités d'accueil	4
1.3 - Année d'agrément de l'établissement	6
1.4 - Gestion des établissements	6
2 - Fonctionnement des établissements	7
2.1 - Ouverture	7
2.2 - Système de ramassage des usagers	7
3 - Les ressources humaines de l'établissement	8
3.1 - Le personnel médico-psychologique	8
3.2 - Le personnel paramédical	9
3.3 - Le personnel socio-éducatif	10
3.4 - Le personnel pédagogique	11
3.5 - Autres personnels	12
4 - Activités et prestations des établissements	14
4.1 - Prise en charge pédagogique	14
4.2 - Soins et thérapies	16
4.3 - La prise en charge éducative	17
5 - Projet d'établissement, information et participation des usagers et de leur famille	18
5.1 - Projet d'établissement	18
5.2 - Outils de participation et d'information	19
5.3 - Rencontres avec les familles	19
6- Difficultés, manques et projets	20
6.1 - Les IME	20
6.2 - Les IR	21
Conclusion	23
Annexes	26

Introduction

Cette étude présente plusieurs aspects qualitatifs et quantitatifs du dispositif landais de prise en charge pour les enfants et adolescents handicapés. L'objectif est d'apporter des éléments d'information sur les pratiques institutionnelles et de repérer les composantes de l'offre de prise en charge dans ce département.

Sont ainsi concernées :

⇒ **8 structures relevant des annexes XXIV « enfance inadaptée » dont :**

- **5 établissements pour enfants déficients intellectuels** : l'IME Les Pléiades à Dax, l'IME du Centre départemental de l'enfance à Mont-de-Marsan, l'IME Les Hirondelles à Mont-de-Marsan, l'IME Tarn-et-Garonne à Mimizan, l'IMPro Pierre Duplaa à Lesperon
- **3 établissements pour enfants présentant des troubles du caractère et du comportement** : l'IRPP de Dax, l'IR de Morcenx, l'Institut Chalossais de rééducation d'Hagetmau.

⇒ **1 structure relevant des annexes XXIV bis « enfants déficients moteurs »** : le SESSAD de l'APF à Mont-de-Marsan.

En annexe, sont présentées les cartes de la répartition sur le territoire landais :

- **des établissements médico-sociaux**
- **des classes spécialisées de l'Education nationale**
- **des hôpitaux de jour** (rappel : la carte des services ambulatoires pour enfants et adolescents – CAMSP, CMP, CMPP – figure dans le rapport consacré à l'activité des ces dispositifs en 2002)

Les dimensions de cette offre de service étudiées sont les suivantes :

- les caractéristiques de l'agrément des établissements
- les ressources humaines en terme de qualifications et de ratios d'encadrement (avec comparaison Landes/France)
- les prestations offertes
- les relations avec la famille, l'information et la participation des usagers
- la conformité par rapport aux dispositions de la Loi 2002-2
- les difficultés rencontrées par ces établissements
- les éventuels projets en cours

Les données ont été collectées au sein de chaque établissement à partir d'un questionnaire élaboré par le CREAHI et validé par la DDASS et le Conseil général des Landes¹.

¹ Voir exemplaire en annexe

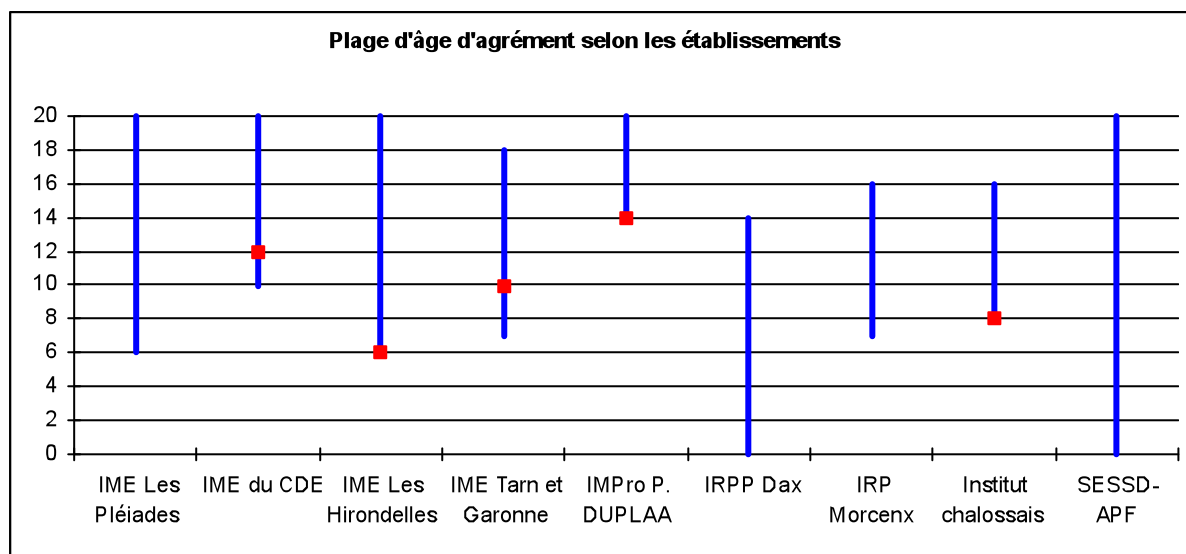
1 - Agréments des établissements

1.1 - la population accueillie

Etablissement ou service	sexe	Population accueillie selon l'agrément
Déficiência intellectuelle		
IME les Pléiades	mixte	Déficiência intellectuelle légère, moyenne ou profonde avec, éventuellement troubles associés sauf moteurs
IME du CDE	mixte	Déficiência intellectuelle légère ou moyenne avec, éventuellement troubles associés
IME Les Hironnelles	mixte	Déficiência intellectuelle moyenne ou profonde avec, éventuellement des maladies génétiques, chromosomiques, des dysharmonies d'évolution à versant psychotique, un syndrome autistique
IME Tarn-et-Garonne	mixte	Déficiência intellectuelle légère ou moyenne
IMPro Pierre Duplaa	garçons	Déficiência intellectuelle légère ou moyenne
Troubles du comportement		
IRPP Dax	mixte	Enfants d'intelligence normale avec des troubles du caractère et du comportement
IRP Morcenx	mixte	Enfants d'intelligence normale avec des troubles du caractère et du comportement
Institut Chalossais de rééducat ^o	mixte	Enfants et adolescents d'intelligence normale ou subnormale présentant des troubles de la personnalité de type névrotique
Déficiência motrice		
SESSAD APF	mixte	Déficiencies motrices

Un seul établissement n'est pas mixte, ce qui devient l'exception dans les établissements de l'Education spéciale. On note pourtant, comme on le verra plus tard, que la mixité est une composante jugée enrichissante par les équipes puisque tous les IME organisent les groupes de jeunes autour de cette caractéristique.

Pour les jeunes déficients intellectuels, une relative diversité caractérise les agréments mais l'offre pour les jeunes présentant des déficits lourds associés à des troubles psychotiques ou autistiques est assez restreinte.



Lecture du tableau : — fourchette d'âge agréée ■ âge limite à l'admission préconisé

La plupart des établissements sont positionnés sur une tranche d'âge assez large, mis à part Pierre Duplaa qui, en tant qu'IMPro, accueille uniquement des adolescents.

Pour mettre en œuvre leur projet dans les meilleures conditions, les établissements souhaitent que l'admission se fasse aussi tôt que possible (par rapport à la limite inférieure d'âge), ce qui implique des durées de prises en charge importantes : la durée moyenne de séjour dans les IME landais est égale à 5 ans (cf. enquête ES 2001).

Un seul agrément fixe la limite de prise en charge à 18 ans, ce qui aurait pu constituer une source de difficultés au moment de leur orientation vers une structure pour adultes (où l'admission se fait le plus souvent à partir de l'âge de 20 ans). Mais dans les faits, les jeunes continuent d'être pris en charge jusqu'à 20 ans.

Pour les IR, l'offre pour adolescents est plutôt restreinte, assez limitée pour les 14-16 ans et inexistante au-delà de cette tranche d'âge

1.2 - Capacités et modalités d'accueil

Etablissement ou service	Internat	Semi-internat	SESSAD	TOTAL
Déficiência intellectuelle				
IME les Pléiades	26	54		80
IME du CDE	51	39		90
IME Les Hirondelles	23	37		60
IME Tarn-et-Garonne	48	12		60
IMPro Pierre Duplaa	55			55
<i>Sous-total</i>	<i>203</i>	<i>142</i>		<i>345</i>
Troubles du comportement				
IRPP Dax		16	Oui ²	16
IRP Morcenx	12		18	30
Institut Chalossais	26	20	4	50
<i>Sous-total</i>	<i>38</i>	<i>36</i>	<i>22</i>	<i>96</i>
Déficiência motrice				
SESSAD APF			35	35
ENSEMBLE LANDES	241	178	57	476

Quelques observations peuvent être faites :

- aucun accueil en SESSAD pour les enfants déficients intellectuels mais par contre une capacité d'accueil importante en internat pour cette population (59% contre 40% en moyenne régionale)
- à l'inverse, uniquement des prises en charge en SESSAD pour les enfants déficients moteurs, choix qui est soutenu par une politique dynamique d'intégration scolaire, intégration qui pose moins de difficultés pour des enfants handicapés moteurs sans troubles associés
- bonne diversification des modalités d'accueil dans les IR mais qui a pour conséquence une offre en internat assez restreinte (40% des places contre 60% dans les IR français) mais conforme à la moyenne régionale.

² Nombre de places en SESSAD non déterminé dans l'agrément

- l'internat est toujours « de semaine » (jamais à temps complet). De plus certains établissements pratiquent l'internat modulé ³ (IME du CDE, IME Les Hirondelles, IME Tarn-et-Garonne, IR de Morcenx).

Au total, les établissements landais proposent 476 places se répartissant ainsi :

Etablissements pour enfants ...	Capacité totale	Ratio Landes ⁴	Ratio Aquitaine	Ratio France
déficients intellectuels	345	4,70	5,22	4,58
avec tr. comportement	96	1,31	3,15	1,03
déficients moteurs	35	0,48	0,89	0,47
polyhandicapés	0	-	0,46	0,41
déficients sensoriels	0	-	1,0	0,64
SESSAD ⁵				1,31

Pour les catégories d'établissements présentes sur le territoire landais, les taux d'équipements sont assez proches de la moyenne nationale mais sont moins bons que la moyenne aquitaine.

Les taux d'équipement globaux de places pour enfants handicapés s'élèvent pour 1000 jeunes de moins de 20 ans :

- à **6,48** dans les Landes,
- à **10,72** pour l'Aquitaine
- et à **8,44** pour l'ensemble de la France.

Donc, le ratio landais est inférieur de 25% à la moyenne nationale (pour que le ratio landais soit égal à la moyenne nationale, la création de 140 places seraient nécessaires).

L'offre d'équipements landais ne peut couvrir l'ensemble des demandes du département et on peut estimer qu'environ **1 jeune landais sur 3 nécessitant une prise en charge médico-sociale est accueilli en dehors de Landes.**

Flux d'enfants handicapés - repérage CDES - 2000

Type établissements	Enfants handicapés accueillis dans les Landes		Landais pris en charge hors Landes
	Landais	Non-Landais	
Déf. intellectuels	336	19	70
Tr. caractère et comport.	72	5	45
Déf. motrices	-	-	59
Polyhandicap	-	-	20
Déf. auditives	-	-	18
Déf. visuelles	-	-	5

Notons que ces chiffres ont été collectés avant l'ouverture du SESSAD pour jeunes handicapés moteurs (en 2001) et qu'une partie des 59 situations « d'expatriés » peuvent maintenant être prises en charge dans les Landes (mais ce service compte 35 places et tous les jeunes concernés ne relevaient pas d'un SESSAD).

³ ou aménagé, c'est-à-dire quelques nuits par semaine

⁴ Ratios pour 1000 landais âgés de 0 à 19 ans, soit 73415 jeunes au 01/01/01 (source : STATISS 2003)

⁵ Pour la France entière, nous ne disposons pas de la ventilation des places de SESSAD en fonction de la déficience car cette modalité d'accueil est considérée comme une catégorie d'établissement à part entière dans l'enquête ES (enquête sur les établissements sociaux et médico-sociaux organisée par le Ministère des affaires sociales).

Par ailleurs, la capacité totale d'accueil en IR a augmenté depuis 2000 permettant de prendre en charge dans le département des jeunes qui devaient auparavant quitter les Landes (ainsi, 30 jeunes landais sont pris en charge dans un IR hors des Landes en 2003 contre 45 en 2000).

Mises à part ces 2 réserves, l'importance actuelle des flux de jeunes landais vers l'extérieur reste comparable à ce que l'on pouvait observer en 2000.

1.3 - Année d'agrément de l'établissement

Plusieurs établissements sont de création relativement récente (IR au cours des années 90, SESSAD APF en 2000). Les IME sont les plus anciens mais plusieurs d'entre eux ont vu leur agrément être revus à la suite notamment de modifications des modalités d'accueil.

1.4 - Gestion des établissements

Etablissement ou service	Organisme gestionnaire	Capacité totale
Déficience intellectuelle		
IME les Pléiades	ADAPEI	80
IME du CDE	Conseil général des Landes	90
IME Les Hirondelles	ADAPEI	60
IME Tarn-et-Garonne	Service de la solidarité départementale et de la santé du Tarn-et-Garonne	60
IMPro Pierre Duplaa	Association Landaise de rééducation sociale et professionnelle	55
Troubles du comportement		
IRPP Dax	Conseil général des Landes	16
IRP Morcenx	Conseil général des Landes	30
Institut Chalossais	Rénovation	50
Déficience motrice		
SESSAD APF	Association des Paralysés de France	35

La gestion de ces établissements se répartit entre 6 organismes : 4 du secteur associatif (gérant 280 places soit 59% de la capacité d'accueil totale) et 2 du secteur public dont une collectivité territoriale hors Landes (gérant ensemble 196 places soit 41% du total).

2 - Fonctionnement des établissements

2.1 - Ouverture

Les établissements sont tous ouverts 40 à 42 semaines par an. Comme la très grande majorité des établissements de l'Education spéciale, l'accueil n'est donc pas assuré pendant la majeure partie des vacances scolaires.

Cependant, il semble que, globalement, le passage aux 35 heures a été géré de manière à ne pas réduire le temps de prise en charge.

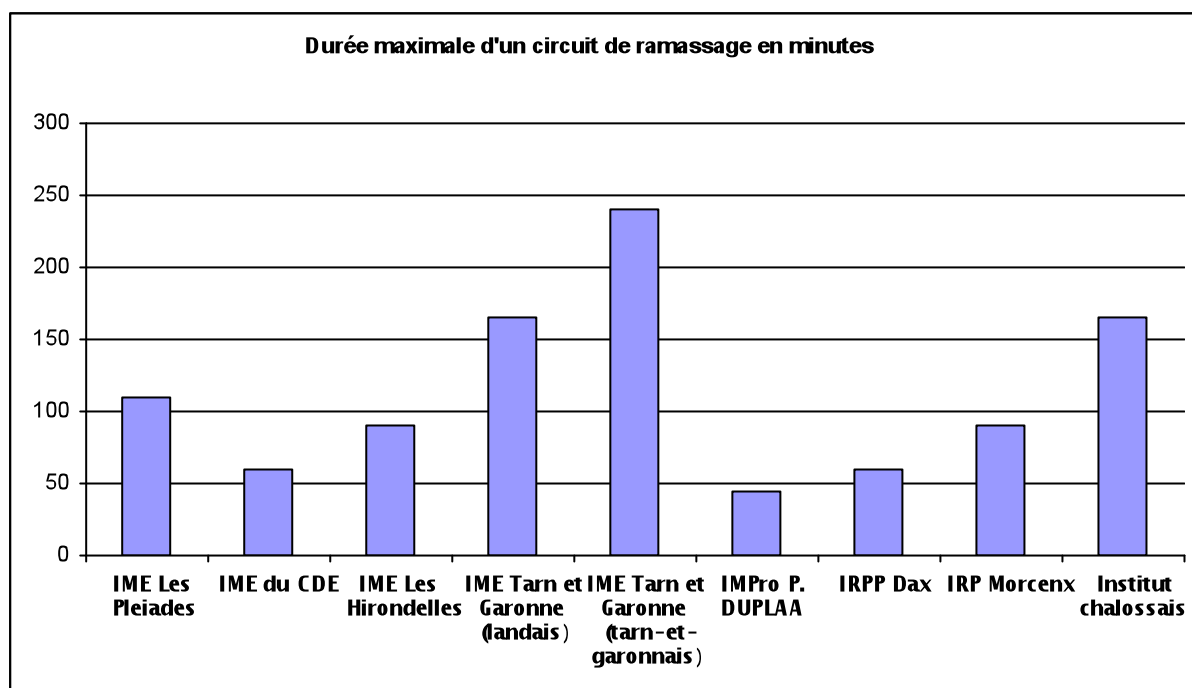
Pendant ces périodes de fermeture, une permanence administrative est assurée par le directeur ou un cadre de direction dans environ la moitié des établissements (IME du Centre départemental de l'Enfance, IME Tarn-et-Garonne, IMPro Pierre Duplaa, IRPP de Dax, IR de Morcenx).

2.2 - Système de ramassage des usagers

Tous les établissements assurent un ramassage des usagers avec leurs propres moyens (on note qu'aucune articulation avec les transports scolaires ne s'est avérée possible ou n'a été recherchée).

La durée des circuits les plus longs est généralement comprise entre une heure et deux heures (mais peut atteindre 4 heures hebdomadaires pour les jeunes venant du Tarn-et-Garonne et accueillis dans l'IME du même nom). Toutefois, il est difficile de commenter ces durées car selon que les établissements fonctionnent en internat ou en externat, les durées indiquées peuvent porter sur des trajets quotidiens ou hebdomadaires.

Les cartes de recrutement (cf. rapport sur **les Caractéristiques des jeunes pris en charge dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés**) donnent une idée plus réelle de la distance des usagers par rapport à l'établissement les prenant en charge et des temps de transport en découlant.



3 - Les ressources humaines de l'établissement

3.1 - Le personnel médico-psychologique

Nombre d'équivalents temps plein pour 100 places selon la spécialité ⁶

Etablissement ou service	Généraliste	Psychiatre	Autres spécialistes	Psychologue	Quantification des besoins en ETP (équivalent temps plein)
Déficience intellectuelle					
IME les Pléiades	0,12	0,59		1,90	
IME du CDE	0,22	0,39		1,3	
IME Les Hironnelles	0,17	0,40		0,95	
IME Tarn-et-Garonne	0,15	0,33		1,17	1,05 psychologues
IMPro Pierre Duplaa	0,14	0,34		0,77	
Ratio Landes	0,16	0,42	0,00	1,27	
Ratio France	0,08	0,49	0,07	1,26	
Troubles du comportement					
IRPP Dax		3,13		4,37	1,3 psychologues
IRP Morcenx		1,7		3,80	0,35 psychologue
Institut Chalossais		0,8		2,9	
Ratio Landes	0,00	1,47	0,00	3,43	
Ratio France	0,07	0,79	0,06	1,92	
Déficience motrice					
SESSAD APF			1,14	1,43	
Ratio France ⁷	0,03	0,38	0,28	1,69	

Notes concernant l'ensemble des tableaux des ressources humaines : Les comparaisons entre établissements doivent être faites avec prudence car cette approche « comptable » ne tient compte ni du projet institutionnel, ni des projets individuels en fonction des pathologies des jeunes pris en charge. En outre, les ratios moyens indiqués pour 100 jeunes recouvrent également l'ensemble du temps à la disposition de l'établissement : le temps consacré aux familles, le travail en équipe, le temps administratif (tenue des dossiers...), les relations à l'extérieur...

Les enfants accueillis pour des troubles du caractère et du comportement bénéficient de plus de soins que ceux qui présentent une déficience intellectuelle. Les différences importantes qui apparaissent entre établissements sont aussi le reflet d'une approche plus ou moins médicalisée de la prise en charge.

Des emplois supplémentaires de psychologues (soit 2,7 ETP) sont souhaités pour améliorer la prise en charge principalement par les IR (qui, néanmoins peuvent se prévaloir de ratios supérieurs à la moyenne nationale).

⁶ Attention : les premières colonnes de ce tableau indiquent des ratios, c'est à dire le nombre d'ETP (équivalents temps plein) pour 100 personnes prises en charge (exemple de lecture : à l'IME les Pléiades, il y a un généraliste à 0,12 ETP pour 100 enfants). La dernière colonne dénombre des personnes en équivalents temps plein.

⁷ Pour les SESSAD, les ratios nationaux dont on dispose ne sont pas ventilés en fonction de la catégorie de handicap, ce qui ne permet pas de distinguer ce qui est spécifique à la déficience motrice et limite donc la portée des comparaisons.

3.2 - Le personnel paramédical

Nombre d'équivalents temps plein pour 100 places selon la spécialité

Etablissement ou service	Infirmier	Aide-soignante	Kinésithérapeute	Orthophoniste	Psychomotricien	Ergothérapeute	Autres	Quantification des besoins en ETP (équivalent temps plein)
Déficience intellectuelle								
IME les Pléiades	1,25			1,25	1,25			
IME du CDE	0,67	0,67		0,28	0,37			
IME Les Hirondelles	1,25			0,83	1,67			
IME Tarn-et-Garonne	1,67			0,83	0,83			0,25 orthophoniste 0,25 psychomotricien
IMPro Pierre Duplaa	0,45				1,20			
Ratio Landes	1,04	0,17	0,00	0,65	1,02	0,00	0,00	
Ratio France	1,16	0,87	0,32	0,78	1,00	0,09	0,09	
Troubles du comportement								
IRPP Dax				1,9	3,12			1 infirmier 0,2 orthophoniste
IRP Morcenx				1,0				0,5 infirmière 0,2 orthophoniste
Institut Chalossais				0,9	1,2			0,2 orthophoniste
Ratio Landes	0,00	0,00	0,0	1,1	1,1	0,00	0,00	
Ratio France	1,11	0,40	0,04	0,84	0,83	0,01	0,10	
Déficience motrice								
SESSAD APF			9,29	2,14	4,29	4,29		
Ratio France	0,10	0,09	1,66	2,47	1,79	0,80	0,24	

Les professions d'infirmiers et d'aides-soignants ne sont pas représentées dans les IR. Deux d'entre eux expriment des besoins en ce qui concerne les infirmiers.

Les rééducateurs des fonctions instrumentales (orthophoniste, psychomotricien...) sont plus présents, tant dans les IME que dans les IR : les ratios sont proches ou supérieurs à la moyenne nationale mais néanmoins insuffisants pour les IR et un IME.

Au total, 2,6 ETP supplémentaires sont souhaités pour ces catégories d'emploi : 1,5 ETP d'infirmiers, 0,85 ETP d'orthophoniste et 0,25 de psychomotricien.

3.3 - Le personnel socio-éducatif

Nombre d'équivalents temps plein pour 100 places selon la spécialité

Etablissement ou service	Educateur spé	Moniteur éducateur	Aide médico-psychologique	Educateur de jeunes enfants	Educateur sportif	Assistant social	Autres	Quantification des besoins en ETP (équivalent temps plein)
Déficience intellectuelle								
IME les Pléiades	8,75	15,0	2,5		1,25	0,62		
IME du CDE	16,0	2,7	1,7				1,1 ⁸	
IME Les Hirondelles	12,5	11,0	1,7	0,83		0,83		
IME Tarn-et-Garonne	10,83	12,5			0,83			1 assistant social
IMPro Pierre Duplaa	7,3	10,9						
Ratio Landes	11,43	10,00	1,33	0,14	0,43	0,29	0,29	
Ratio France	10,59	5,28	2,67	0,58	?	0,58	0,82	
Troubles du comportement								
IRPP Dax	12,5		6,25					3 ES + 4 ME + 1AMP + 0,5 éducateur sportif + 0,5 assistant social + 5 assistantes maternelles
IRP Morcenx	11,0	6,67	3,33		0,67			1 ES + 0,2 éducateur sportif + 5 assistantes maternelles
Institut Chalossais	23,68							1,73 éducateurs spécialisés
Ratio Landes	17,9	2,0	2,0	0,0	0,2	0,0	0,0	
Ratio France	16,56	5,54	0,48	0,36	?	0,93	3,07	
Déficience motrice								
SESSAD APF	8,57							
Ratio France	5,23	0,71	0,67	0,40	?	0,41	0,14	

Les ratios d'encadrement éducatifs sont globalement bons dans les Landes, du moins au regard des moyennes nationales. Dans le détail, des écarts en défaveur des Landes existent néanmoins :

- les assistantes sociales sont peu représentées dans les IME et sont absentes des IR
- la profession d'éducateur de jeunes enfants n'est pas, semble-t-il, très bien repérée

Pour ces catégories d'emplois, tous les IR ont des besoins importants, particulièrement celui de Dax qui est assez mal doté en éducateurs (notons que le ratio socio-éducatif global de cet établissement est faible mais que les éducateurs spécialisés y sont plus nombreux qu'à Morcenx).

Au total, près de 23 ETP socio-éducatifs supplémentaires sont jugés nécessaires dans ces établissements : près de 6 ETP d'éducateurs spécialisés, 4 ETP de moniteurs-éducateurs, 1,5 ETP d'assistants sociaux, 1 ETP d'AMP, 0,7 ETP d'éducateur sportif et 10 ETP d'assistantes maternelles.

⁸ Conseillère en économie sociale et familiale

3.4 - Le personnel pédagogique

Nombre d'équivalent temps plein pour 100 places selon la spécialité

Etablissement ou service	Enseignant mis à disposition par l'Educat° nationale	Autre enseignant agréé	Educateur technique	Moniteur d'atelier	Autres	Quantification des besoins en ETP (équivalent temps plein)
Déficience intellectuelle						
IME les Pléiades		3,12	1,3			
IME du CDE	6,67		2,22	1,11		
IME Les Hirondelles		3,33	3,33			
IME Tarn-et-Garonne	6,67	1,67	1,67	4,16	0,42	
IMPro Pierre Duplaa			9,09		3,64	
Ratio Landes	2,90	1,60	3,19	1,01	0,66	
Ratio France	4,05		3,71	0,44		
Troubles du comportement						
IRPP Dax	6,25					1 instituteur mis à disposition par EN 1 éducateur technique
IRP Morcenx	3,33					1 instituteur mis à disposition par EN 1 éducateur technique
Institut Chalossais	6,0		4,0			1 instituteur mis à disposition par EN
Ratio Landes	5,2	0,0	2,1	0,0	0,0	
Ratio France	6,51		2,74	0,35		
Déficience motrice						
SESSAD APF	2,86					
Ratio France	2,09		0,2	0,06		

De nouveau, les IR signalent un manque de personnel d'enseignement : 3 instituteurs et 2 éducateurs techniques supplémentaires seraient nécessaires. Les ratios observés dans ces établissements sont, en effet, inférieurs à la moyenne nationale. Par contre, dans les IME la situation semble être plus satisfaisante, même si des écarts importants existent entre établissements.

3.5 - Autres personnels

Etablissement ou service	Direction, cadres	Autres administratifs	Services généraux ⁹	Autres	Quantification des besoins en ETP selon la qualification
Déficience intellectuelle					
IME les Pléiades	2,5	2,5	11,8	1,3	Surveillant de nuit 1 ETP
IME du CDE	2,89	3,77	17,69	0,0	
IME Les Hirondelles	3,33	2,92	10,8	0,0	
IME Tarn-et-Garonne	3,33	6,67	20,8	0,0	
IMPro Pierre Duplaa	1,82	0,0	12,3	0,0	
Ratio Landes	2,78	3,23	14,80	0,29	
Ratio France	3,25	14,7			
Troubles du comportement					
IRPP Dax	3,94	8,12	0,0		Emploi administratif 0,2 ETP Services généraux 5 ETP Cadre éducatif 1 ETP
IRP Mourenx	4,47	4,33	8,67		Emploi administratif 0,2 ETP Services généraux 0,4 ETP
Institut Chalossais	4,0	3,2	13,1		Emploi administratif 0,3 ETP Services généraux 0,38 ETP Surveillants de nuit 2,5 ETP
Ratio Landes	4,14	4,38	9,53		
Ratio France	4,45	18,9			
Déficience motrice					
SESSAD APF	2,86	5,31			
Ratio France	2,07	2,93			

Sur cette dernière catégorie d'emploi, les IR sont encore demandeurs d'emplois supplémentaires, notamment de services généraux. Globalement 1 ETP d'encadrement, 0,7 ETP de secrétariat/comptabilité, 5,8 ETP de services généraux et 3,5 ETP de surveillants de nuit sont considérés comme manquants **(soit au total 11 ETP)**.

Notons, qu'en toute logique, les établissements recevant des enfants en internat ont des ratios de personnels de services généraux plus importants que les autres.

Le tableau page suivante présente un récapitulatif des ratios d'encadrement par établissement (compilation des tableaux précédents).
Les différences qui apparaissent entre établissements doivent s'interpréter en tenant compte des modalités d'accueil, particulièrement du nombre de places d'internat. De plus, les établissements ayant une section SESSAD ont fait une réponse globale pour l'ensemble de l'institution, ce qui tend à réduire les ratios (car bien évidemment les taux d'encadrement théoriques des SESSAD sont inférieurs au taux d'encadrement en institution particulièrement quand l'accueil en internat y est pratiqué).

⁹ Y compris services de restauration, agents de services hospitaliers etc (selon conventions collectives)...

Tableau récapitulatif des ratios d'encadrement selon la catégorie d'emploi

	Médico- psychologique	Paramédical	Socio-éducatif	Pédagogique	Direction Administrat°	TOTAL
Déficience intellectuelle						
IME les Pléiades	2,61	3,75	28,12	4,42	18,05	56,95
IME du CDE	1,91	1,99	21,5	10	24,36	59,76
IME Les Hirondelles	1,52	3,75	26,86	6,67	17,05	55,85
IME Tarn-et-Garonne	1,65	3,33	24,16	14,58	30,8	74,52
IMPro Pierre Duplaa	1,25	1,65	18,18	12,73	14,11	47,92
Ratios Landes	1,85	2,88	23,91	9,35	21,1	59,09
Ratios France	1,9	4,31	20,52	8,2	17,95	52,88
Troubles du comportement						
IRPP Dax	7,49	5,02	18,75	6,25	12,06	49,57
IRP Morcenx	5,5	1	21,67	3,33	17,47	48,97
Institut Chalossais	3,7	2,1	23,68	10	20,3	59,78
Ratios Landes	4,89	2,2	22,1	7,3	18,04	54,53
Ratios France	2,84	3,33	26,94	9,6	23,35	66,06
Déficience motrice						
SESSAD APF	2,57	20,01	8,57	2,86	8,17	42,18
Ratios France	2,38	7,15	7,56	2,35	5	24,44

Globalement, les ratios totaux dans les IME sont supérieurs à la moyenne nationale mais des écarts existent selon les catégories de personnels parfois au désavantage des Landes (particulièrement pour les professions paramédicales).

Dans les IR, la situation inverse est observée : ces établissements disposent tous de ratios inférieurs à la moyenne nationale même si les temps de médecins, psychiatres notamment, et psychologies sont plus importants. Il faut, néanmoins rappeler que les IR landais ont une capacité d'accueil en SESSAD nettement plus développée que la moyenne, ce qui peut expliquer en partie que les ratios d'encadrement soient moins élevés.

Enfin pour le seul SESSAD autonome du département (celui de l'APF), nous avons déjà souligné que nous n'avons pas de valeur de comparaison qui soit vraiment valide, les ratios nationaux n'étant pas établis en fonction de la catégorie de handicap, il n'est pas possible de distinguer ce qui est spécifique à la déficience motrice. Or, la prise en charge de ces déficiences nécessite en général le déploiement de moyens humains importants, notamment pour des soins réguliers, ce qui explique la forte présence dans le SESSAD landais de personnels paramédicaux (alors que les besoins des enfants déficients intellectuels, par exemple, sont moindres à ce niveau).

4 - Activités et prestations des établissements

4.1 - Prise en charge pédagogique

Offre de scolarité

Etablissement ou service	Capacité	Dispositif interne			Intégration		CNED
		Nb de classe	Types classe	Niveau	Pratique	forme	
Déficiência intellectuelle							
IME les Pléiades	80	3	Contrat simple	Maternelle Primaire ordinaire et spécialisé	oui	individuelle CFA	non
IME du CDE	90	5	Convention EN	Primaire spécialisé	oui	individuelle	non
IME Les Hirondelles	60	2	Contrat simple	Maternelle Primaire spécialisé	oui	En classe intégrée	non
IME Tarn-et-Garonne	60	5	Convention EN 4 Hors contrat 1	Primaire spécialisé	oui	En classe intégrée CFA	non
IMPro Pierre Duplaa	55	2	Contrat simple	Primaire ordinaire SEGPA CAP-BEP	non		oui
Troubles du comportement							
IRPP Dax	16	1	Convention EN	Primaire ordinaire et spécialisé	oui	individuelle collective (SEGPA, UPI)	non
IRP Morcenx	30	1	Convention EN	Primaire ordinaire et spécialisé	oui	individuelle collective (SEGPA, UPI)	non
Institut Chalossais	50	3	Convention EN (non signée)	Primaire spécialisé	oui	Individuelle, CLIS	non
Déficiência motrice							
SESSAD APF	35				oui	individuelle collective cl. d'adapt°	non

Dans les IME, les classes se répartissent à peu près également entre celles qui sont conventionnées avec l'Education nationale et celles qui sont sous contrat simple. Tous les établissements, à l'exception de l'IMPro Duplaa intègrent les enfants en milieu ordinaire de scolarisation (rappelons néanmoins que, globalement, seuls 5% des jeunes landais pris en charge en IME sont scolarisés en milieu ordinaire). Par contre, ce dernier établissement est le seul qui inscrit des élèves au CNED.

Les IR landais pratiquent tous l'intégration scolaire et ce, dans des proportions très importantes (55% des enfants accueillis dans ces établissements). En contrepartie, ils ne proposent en interne qu'un enseignement de niveau primaire bien qu'ils reçoivent des jeunes

jusqu'à 16 ans (ce qui entraîne un mouvement de jeunes vers les Pyrénées-Atlantiques comme l'a montré l'étude sur la CDES).

Offre de formation en interne : ateliers de formation selon la nature et l'objectif
(P= préformation ¹⁰, Q = formation pratique qualifiante ¹¹)

Etablissement ou service	Bois - Menuiserie	Maçonnerie	Restaurat° cuisine	peinture	Espaces verts	Lingerie buanderie	Entretien de locaux	ETC ¹²	Forestage	Mécanique maintenance	Multitacti- tés	Fer-métaux
Déficiência intellectuelle												
IME les Pléiades	P-Q		P-Q		P-Q	P-Q	P-Q					
IME du CDE	P	P	P	P	P							
IME Les Hirondelles	P		P		P							
IME Tarn-et-Garonne	P-Q		P-Q	P-Q	P-Q			P-Q			P-Q	
IMPro Pierre Duplaa	Q			Q	Q		Q		Q	Q		
Troubles du comportement												
IRPP Dax												Q
IRP Morcenx												
Institut Chalossais	P-Q				P					P-Q		

Dans tous les IME, des ateliers de formation professionnelle sont proposés : la palette de choix varie entre 3 et 6 ateliers selon l'établissement ; bois/menuiserie, espaces verts et restauration/cuisine sont les plus répandus. L'IMPro Duplaa se distingue en n'ayant que des ateliers axés sur la formation qualifiante.

A l'exception de l'institut chalossais, les IR n'ont pas d'ateliers de formation professionnelle, leur agrément s'arrêtant de toute façon à 14/16 ans.

Pratiques en matière de stages en entreprise

Etablissement ou service	Stage en entreprise	Découverte	Initiation professionnelle	Qualification, sous contrat	Autres...
Déficiência intellectuelle					
IME les Pléiades	oui	x	x	x	
IME du CDE	oui	x	x		Stage de pré-emploi
IME Les Hirondelles	non				
IME Tarn-et-Garonne	oui	x	x	x	
IMPro Pierre Duplaa	oui				Mise au travail
Troubles du comportement					
Institut Chalossais	oui	x	x		

A l'exception des Hirondelles qui reçoit des jeunes présentant des déficiences intellectuelles importantes, tous les établissements envoient les jeunes en formation à l'extérieur pour

¹⁰ Utilisation d'outils et de matériaux dans une visée de sensibilisation au travail

¹¹ Acquisition théorique et pratique de savoir-faire et de technologie qui ne sont immédiatement axés sur l'obtention d'un diplôme

¹² ETC : employé technique de collectivité

réaliser des stages dont l'objectif essentiel est la découverte de métiers et l'immersion dans le monde du travail.

4.2 - Soins et thérapies

Nombre d'usagers bénéficiaires de soins ou de rééducation en interne (chiffre en gras) ou en externe (chiffre en italique)

Etablissement ou service	Nombre total d'usagers	Psychot. individuelle	Psychot. de groupe	Ateliers d'express°	Soutien psychologique	Orthophonie	psychomotricité	Soins infirmiers
Déficiência intellectuelle								
IME les Pléiades	80	29	8	16	5 2	20	34	15 2
IME du CDE	90	32 2	41			7		90
IME Les Hirondelles	60	11 3	6	41	2	12 10	40	26
IME Tarn-et-Garonne	67	1	23	15		18	18	2
IMPro Pierre Duplaa	55	10 3					24 3	
Troubles du comportement								
IRPP Dax	16	13 2	2			4	1	
IRP Morcenx	30				21	8		
Institut Chalossais	50	20	5	6	6	16	15	

NB : le SESSAD APF a indiqué que « chaque enfant bénéficiait d'une rééducation adaptée » sans autre précision

La plus grande partie des soins sont dispensés en interne, le recours à des intervenants extérieurs est relativement rare et est observé principalement pour la mise en œuvre de psychothérapies individuelles. On peut supposer que les enfants concernés avaient commencé leur thérapie avant leur entrée dans l'IME ou l'IR et que le choix a été fait de les laisser la continuer avec le même praticien.

Un IME, les Hirondelles, signale un partenariat avec l'hôpital de jour pour 7 enfants (il s'agit donc d'enfants repérés comme étant pris en charge à temps partiel dans l'enquête sur **les caractéristiques de la population accueillie dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés des Landes**).

On peut d'ailleurs remarquer que les enfants d'IME bénéficient globalement de plus de soins »(psychothérapie individuelle ou de groupe et ateliers d'expression) que ceux des IR alors que les ratios médico-psychologiques y sont inférieurs à ceux des IR. Donc, on peut faire l'hypothèse que le temps de prise en charge par enfants par ces professionnels est nettement plus important en IR.

Par ailleurs, plusieurs établissements peuvent offrir un soutien à la parentalité ou une guidance personnalisée. Néanmoins, l'IME les Pléiades, l'IMPro Jean Duplaa, l'IR Chalossais et le SESSAD de l'APF ne peuvent mettre en œuvre cette prestation. Notons également que l'IME du CDE signale, qu'en la matière, les places sont limitées.

4.3 - La prise en charge éducative

Activités éducatives proposées par les établissements ¹³

Etablissement ou service	Activités sportives	Activités d'expression	Activités culturelles
Déficiência intellectuelle			
IME les Pléiades	Interne : sports collectifs, basket, handball Externe : oui		Interne : cirque adapté Externe : oui
IME du CDE	Interne : équitation, piscine, gym, sports collectifs, pala etc... Externe : oui	Interne : terre/peinture, recyclage d'objet, théâtre	Interne : activités manuelles, jeux de société Externe : oui
IME Les Hironnelles	Interne : APS ¹⁴ , sport adapté, judo, poney Externe : oui	Interne : terre, peinture, cirque adapté, conte	Interne : cuisine, bricolage, peinture, terre, musique/rythme
IME Tarn-et-Garonne	Interne : oui sans précision	Interne : sculpture, peinture sur soie, création objets...	Externe : oui
IMPro Pierre Duplaa	Interne : foot, hand, basket, baseball Externe : oui	Interne : musique Externe : oui	
Troubles du comportement			
IRPP Dax	Interne: piscine, équitation Externe : oui	Interne : activités plastiques, cuisine, poterie, Externe : oui	Interne : musique, atelier contes Externe : oui
IRP Morcenx	Interne : piscine, vélo, pala, équitation	Interne : arts plastiques, marionnettes, théâtre	Externe : oui
Institut Chalossais	Interne : « grimpe », vélo, sports collectifs (basket, foot, badminton) Externe	Interne : contes, ateliers peinture, céramique + occupationnelles (bricolage, cuisine, jardinage, petits animaux)	Interne : théâtre, bibliothèque, médiathèque Externe
Déficiência motrice			
SESSAD APF			

☞ Les activités sportives, souvent diversifiées, sont mises en œuvre par tous les établissements qui, pour certains, disposent d'équipements internes. La plupart d'entre eux intègrent également les enfants dans des clubs ou associations sportives extérieurs.

En outre, le Service Sports Intégration et Développement mis en œuvre par le Conseil général de Landes en collaboration avec la DDASS et l'ADAPEI, vient compléter les dispositifs internes des établissements. Ce service, qui compte **4 ETP d'éducateurs sportifs** peut intervenir à la demande auprès d'établissements tant pour d'enfants que pour d'adultes, ne disposant pas parmi leurs salariés de cette qualification.

¹³ Il a été demandé aux établissements de détailler uniquement les activités proposées en interne

¹⁴ Convention DSD, DDASS, Jeunesse et sports

➔ Les ateliers d'expression à visée éducative sont généralement pratiqués exclusivement au sein de l'établissement. Plusieurs établissements ont une palette diversifiée ; dans d'autres, l'offre est, au contraire, plus réduite.

Seule une minorité d'établissements a indiqué proposer des sorties de type « séjour ou camp » (en dehors des sorties sur des demi-journées : spectacles, cinéma, manifestations festives etc) :

- pour les IME : le CDE des Landes met en place un camp annuel de 2 à 3 semaines, l'IME Tarn-et-Garonne réalise des transferts éducatifs en juillet
- pour les IR : l'IRP de Dax propose un séjour voile

5 - Projet d'établissement, information et participation des usagers et de leur famille

5.1 - Projet d'établissement

Toutes les structures pour enfants handicapés des Landes ont un projet d'établissement qui comprend en général les caractéristiques générales du projet de vie, les modalités d'animation et d'activités et les caractéristiques générales du projet de soins.

Axes abordés dans le projet d'établissement

Etablissement ou service	Caractéristiques du projet de vie	Modalités d'animation	Caractéristiques du projet de soins	Protocoles d'organisation des soins
Déficience intellectuelle				
IME les Pléiades	X	X	X	
IME du CDE	X	X	X	
IME Les Hirondelles	X	X	X	
IME Tarn-et-Garonne	X	X	X	X
IMPro Pierre Duplaa	X	X	X	X
Troubles du comportement				
IRPP Dax		X		
IRP Morcenx		X	X	
Institut Chalossais	X		X	
Déficience motrice				
SESSAD APF	X	X	X	X

5.2 - Outils de participation et d'information

- Tous les établissements ont déclaré « *donner à la personne handicapée et à sa famille **une information claire et régulière sur le fonctionnement global de l'établissement*** ».
- Le livret d'accueil institué par la Loi 2002-2 n'a pas encore réellement pris sa place dans les établissements : seuls deux d'entre eux sont en train de le rédiger.
- Les projets individuels et contrats de séjour ne sont pas encore généralisés : globalement la moitié des établissements travaillent avec de tels outils, même si, déjà en 1989, la réforme des annexes XXIV en recommandait la mise en œuvre. Quand ils existent, les familles sont systématiquement associées à leur élaboration.
- Enfin, les Conseils à la vie sociale (qui peuvent fonctionner encore sous leur ancienne dénomination : conseil d'établissement) ne sont pas installés partout... Quand ils existent des représentants des familles et des personnes handicapées y siègent systématiquement.

Mise en place des outils d'information et de participation

Etablissement ou service	Livret d'accueil	Contrat de séjour ou document individuel	Conseil à la vie sociale
Déficience intellectuelle			
IME les Pléiades	N	Contrat de séjour	O
IME du CDE	N	Document individuel	N
IME Les Hironnelles	N	N	O
IME Tarn-et-Garonne	En cours	Contrat séjour en cours	O
IMPro Pierre Duplaa	N	N	N
Troubles du comportement			
IRPP Dax	N	N	N
IRP Morcenx	N	Contrat de séjour	N
Institut Chalossais	N	N	O
Déficience motrice			
SESSAD APF	En cours	Document individuel	O

O = oui N = non

5.3 - Rencontres avec les familles

Les rencontres avec les familles concernent toujours plusieurs catégories professionnelles. Outre le directeur et/ou le chef de service ainsi que l'éducateur référent, le médecin, l'assistante sociale, les enseignants, le psychologue sont également impliqués dans ces rencontres auxquelles assistent, dans tous les cas, les jeunes handicapés.

Ces rencontres peuvent se faire à la demande des familles ou avoir un rythme plus régulier : élaboration du projet individuel, synthèse ou après-synthèse...

Outre ces entretiens individuels « à la demande » ou plus réguliers, d'autres réunions institutionnelles peuvent permettre aux familles de se rencontrer entre elles et de rencontrer l'équipe. Elles semblent néanmoins assez rares et ne sont pas proposées par tous les établissements. Les IME Tarn-et-Garonne, Pierre Duplaa, les IR de Dax et Chalossais et le SESSAD de l'APF organisent des réunions collectives d'information. Le SESSAD de l'APF est le seul à avoir indiqué la tenue de rencontres festives.

Ces rencontres collectives seraient peut-être à développer pour mieux impliquer les parents dans la vie de l'institution, leur permettre de tisser des relations avec les autres parents et se sentir moins isolés en tant que parents d'enfant handicapé même si, à titre individuel, ils sont régulièrement informés des modalités de la prise en charge et de ses objectifs. Les enfants peuvent également retirer bénéfice ces manifestations qui leur permettent de voir réunis les membres de l'équipe, leurs parents et ceux de leurs camarades.

Par ailleurs, notons que, d'une manière générale, les établissements ayant un internat ne s'occupent pas de la question de l'hébergement des familles qui souhaitent rendre visite à leurs enfants. Seuls les IME Les Hirondelles et Tarn-et-Garonne organisent cet hébergement.

6- Difficultés, manques et projets

Pour compléter cette approche de l'offre de service des établissements, trois questions ouvertes ont été posées aux établissements :

- sur la difficulté qu'ils considèrent comme prioritaire dans leur activité
- sur les manques en terme de dispositifs sociaux et médico-sociaux dans leur secteur géographique
- sur les éventuels projets d'évolution de leur offre de service et de mise en œuvre de nouvelles prestations

6.1 - Les IME

DIFFICULTES	MANQUES	PROJETS
<p><i>En priorité :</i> Evolution de l'offre de service en fonction de l'évolution des commandes, des besoins des usagers et des modalités de traitement</p>	<p>Centre de soins psychothérapeutiques à la journée pour adolescents / Hôpitaux de jour pour adolescents Centre d'accueil de crise pour adolescents</p>	<p>Création de services pour jeunes autistes (2 projets) - une section de 24 places pour jeunes autistes de 12 à 20 ans - un service d'accueil spécialisé pour enfants et adolescents</p>
<p><i>Et aussi :</i> Insuffisance de moyens pour mettre en œuvre le projet d'établissement</p>	<p>Places dans les établissements pour adultes : CAT, foyer occupationnel, MAS, FAM, SAVS</p>	<p>Réflexion autour de la création d'un SESSAD (2 projets) Diversification des ateliers d'expression thérapeutiques</p>
<p>Mise en conformité des locaux au niveau hygiène et sécurité</p>	<p>Dispositifs d'accueil des jeunes pendant les périodes de fermeture de l'IME</p>	<p>Partenariat avec CLIS pour accueillir dans des ateliers thérapeutiques de futurs usagers de l'IME</p>
<p>Suppression des suivis AEMO dès l'admission des jeunes dans le service</p>	<p>Familles d'accueil thérapeutique Organisme de soutien à la parentalité Insuffisance des moyens d'animation et de coordination du médico-social</p>	<p>Appartements et logements extérieurs</p>

La première préoccupation des IME est l'adaptation en continu de leur offre de service aux besoins des usagers avec, en corollaire ou comme limite, des moyens insuffisants pour mettre en œuvre le projet de l'établissement (remarquons, que, toutefois, en terme de moyens humains, les besoins exprimés par les IME ne sont pas très importants).

D'autres difficultés plus ponctuelles ont été citées liées à la qualité du bâti ¹⁵ ou encore à l'impossibilité administrative qu'un jeune continue à bénéficier d'une mesure d'AEMO après le début de sa prise en charge dans l'établissement médico-social, ce qui peut être source de difficultés et limiter l'efficacité de la gestion de certaines situations.

Des manques importants sont pointés par les IME : ils soulignent l'insuffisance des services psychiatriques pour adolescents, qu'il s'agisse d'accueil de jour ou de dispositif pouvant intervenir en cas de crise, et ceci sur l'ensemble du territoire landais.

Le manque de places dans les établissements et services pour adultes est également pointé. Par ailleurs, certains établissements souhaitent qu'une offre destinée aux enfants pendant les périodes de fermeture des IME puisse être développée (notamment accueil familial thérapeutique). La plupart d'entre eux n'assurant pas la prise en charge durant la majeure partie des congés scolaires, il semble évidemment important qu'un relais puisse être mis en œuvre, particulièrement à l'intention d'enfants pour lesquels des difficultés socio-familiales lourdes ont été repérés. Une prise en compte plus importante des problématiques familiales est d'ailleurs également jugée nécessaire pour quelques répondants à travers un organisme de soutien à la parentalité externalisé.

Tous les IME préparent des projets pour diversifier ou améliorer leur offre de service. Il peut s'agir de :

- créer des services pour autistes (les Pléiades et les Hirondelles) ou des sections SESSAD, inexistantes actuellement (Centre départemental de l'enfance et les Hirondelles)
- mettre en œuvre une offre de soins plus diversifiée (Centre départemental de l'enfance)
- développer des partenariats avec des dispositifs spécialisés (CLIS) de l'Education nationale (IME du Tarn-et-Garonne)
- favoriser la prise d'autonomie des jeunes en proposant un hébergement extra-muros (Pierre DUPLAA)

6.2 - Les IR

DIFFICULTES	MANQUES	PROJETS
Inadéquation des locaux par rapport au projet actuel	Hôpital de jour pour enfants et adolescents, prise en charge médicale et hospitalière pour troubles de la personnalité de type psychotique	Redéfinition et réécriture du projet notamment autour des différentes modalités de prise en charge (2 projets)
Recrutement géographique trop étendu		Développement des activités hors de la période scolaire
Insuffisance au niveau du personnel (veilleur de nuit, éducateur, enseignant)	Insuffisance des capacités d'accueil pour enfants présentant une déficience intellectuelle	

¹⁵ qui n'a pas fait l'objet d'investigations particulières dans le cadre de ces travaux préalables à l'élaboration du Schéma.

Aucune difficulté commune ne se dégage des réponses exprimées par les trois IR landais. Néanmoins, on peut remarquer que deux d'entre eux font état de l'inadéquation de leurs locaux par rapport à leur projet de service ; problème qui semble en voie de résolution puisqu'ils signalent que des travaux d'agrandissement ou de construction d'un nouvel établissement sont en cours ou programmés.

Par ailleurs, un des IR (l'Institut chalossais) signale des difficultés de fonctionnement dues à l'insuffisance de son personnel (qui a pu être quantifié et qualifié dans le chapitre **Ressources humaines de ce rapport**).

Comme les IME, les IR déplorent tous l'insuffisance des dispositifs de prises en charge ambulatoires et institutionnelles relevant de la pédopsychiatrie aussi bien pour les enfants que pour les adolescents.

En outre, l'offre médico-sociale pour jeunes déficients intellectuels est également jugée insuffisante.

Les trois IR sont en train de préparer des projets :

- deux d'entre eux sont en train de redéfinir leur agrément et réécrire leur projet d'établissement (Dax et Morcenx) ; on peut penser que ces projets seront alimentés par les conclusions du groupe de travail des IR landais animé par la DDASS au printemps 2003
- le 3^{ème} (IR Chalossais) pense développer des activités hors période scolaire (périodes qui semblent donc, comme pour les enfants des IME, constituer un vide dans le processus de prise en charge)

Pour les déficients moteurs la seule remarque exprimée porte sur le manque de structures d'accueil de jeunes enfants adaptées à cette population (de type crèche, halte-garderie, centre aéré).

Conclusion

L'analyse de l'offre de service des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés des Landes a permis de mettre en évidence les atouts et les limites du dispositif landais. Nous retiendrons certaines de ces caractéristiques :

□ Les agréments

→ En terme d'âges, la couverture offerte par les IME est étendue ; par contre, pour les IR, aucune offre de prise en charge n'existe sur le département au-delà de 16 ans, ce qui implique pour certains jeunes ayant atteint cet âge et nécessitant toujours des soins ou un accompagnement d'être réorientés vers un autre département ¹⁶.

→ Les modalités d'accueil sont globalement diversifiées mais les options privilégiées sont assez différentes selon les catégories d'établissements :

- dans les IME : l'accueil en SESSAD n'existe pas ; en contrepartie l'offre en internat est nettement plus développée (notamment par rapport à la moyenne régionale)
- dans les IR : on observe au contraire une forte proportion de places réservées au suivi en SESSAD

→ En terme d'offre d'équipement, le nombre global de places dans les structures médico-sociales pour 1000 jeunes de moins de 20 ans s'élève à 6,6, il est donc nettement inférieur à la moyenne régionale (10,7) et nationale (8,4). Cet écart s'explique principalement par l'offre réduite pour enfants handicapés moteurs (uniquement un SESSAD) dans les Landes et l'absence d'équipement pour enfants polyhandicapés ou déficients sensoriels.

□ Les ressources humaines

Les taux d'encadrement sont globalement meilleurs dans les IME landais qu'en moyenne nationale, néanmoins ces établissements sont moins bien pourvus en personnel médical et paramédical ¹⁷ (mais font état de besoins relativement réduits).

Par contre, les IR accusent un déficit de personnel sur toutes les catégories en comparaison des moyennes nationales (sauf pour les personnels médico-psychologiques). Aussi, ils ont signalé qu'ils souhaiteraient renforcer leurs effectifs de salariés déjà présents ou introduire de nouvelles qualifications. Tous ces besoins n'ont pas été quantifiés mais selon les déclarations des établissements ayant apporté des précisions, il manquerait au minimum 43 à 44 postes en équivalent temps plein, répartis ainsi : 2,7 ETP médico-psychologiques, 2,6 ETP paramédicaux, 23 ETP socio-éducatifs, 5 ETP pédagogiques et 11 ETP d'encadrement, administratifs ou de services généraux.

¹⁶ Signalons, toutefois, que les Landes disposent d'un établissement sanitaire, la clinique Jean Sarrailh, susceptible de prendre le relais pour certains de ces jeunes.

¹⁷ ce qui peut sembler préoccupant quand on sait que 43% des jeunes accueillis dans ces établissements présentent, outre une déficience intellectuelle, des troubles du psychisme (contre 33% en moyenne nationale) – cf. le rapport *Caractéristiques de la population accueillie dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés dans les Landes*.

□ L'offre de scolarisation des établissements

→ Tous les établissements scolarisent leurs jeunes aussi bien en interne qu'en intégration et ce, bien sûr, dans des proportions très variables : 5% des jeunes des IME sont intégrés contre 55% des jeunes des IR (pourcentage très élevé qui s'explique notamment par la forte présence de jeunes suivis en SESSAD et l'absence de scolarisation de niveau secondaire au sein des IR)

→ En terme de formation, l'offre proposée par les IME est plutôt diversifiée. Par contre, en IR, l'offre est plutôt limitée (ce qui s'explique en partie par l'âge des jeunes reçus, au maximum 14-16 ans). Or, il semble que le concept d'IRPro mérite une attention particulière pour des jeunes ne pouvant s'insérer en milieu ordinaire de formation en dépit de capacités qui pourraient être mobilisées dans un cadre plus adapté. Des jeunes présentant ce type de profil sont actuellement accueillis à l'IMPro Pierre Duplaa (selon la note DDASS du 24/07/2003 résultant du groupe de travail avec les IR) et une section IRPro pourrait donc être officiellement agréée au sein de cet établissement.

□ Soins et rééducations

Les soins sont, le plus souvent, mis en œuvre avec les moyens internes. Outre les différences de pratiques entre établissements et l'approche plus ou moins médicalisée de la prise en charge, on note que le nombre d'enfants bénéficiant de soins par établissement est assez variable.

Les besoins recensés par les établissements en matière de personnels médico-psychologiques et paramédicaux permettent d'apprécier globalement l'écart entre les prestations mises en œuvre et celles qui pourraient être proposées avec des moyens supplémentaires.

□ Les activités éducatives

D'une manière générale, les prestations éducatives sont caractérisées par une bonne diversité, l'originalité de certains projets et un souci d'ouverture vers l'extérieur surtout pour les activités éducatives.

L'offre en terme de camps et de séjours de vacances est, quant à elle, un peu en demi-teinte ; en effet, elle n'est pas présente dans tous les établissements.

□ Le projet d'établissement, la mise en conformité avec les directives de la Loi 2002-2

→ Les établissements pour enfants handicapés des Landes ont tous un projet de service.

→ Les outils d'information et de participation des usagers ne sont pas encore généralisés : les Conseils à la vie sociale fonctionnent dans seulement la moitié des établissements, les projets individuels (ou contrats de séjour) également. De création plus récente, le livret d'accueil (institué par la Loi 2002-2) n'a pas encore été mis en place mais deux établissements y travaillent.

→ Les familles sont bien informées du fonctionnement global de l'établissement. L'équipe les rencontrent à leur demande et/ou de façon plus régulière sur l'évolution du jeune, le travail autour du projet... Par contre, les autres réunions (festives, informations générales...) ne sont pas proposées par tous les établissements, ce qui limite sans doute les occasions offertes aux familles de resserrer les liens avec l'équipe de l'établissement s'occupant de leur enfant et de tisser des relations avec d'autres parents d'enfants handicapés.

□ Les difficultés et les manques

→ Dans les IME, la principale difficulté est l'adaptation en continu du projet d'établissement aux caractéristiques des usagers, à leurs besoins et aux commandes des prescripteurs. Les IME ont signalé que des insuffisances de moyens constituaient un obstacle à la mise en œuvre de cette mission. On ne sait pas, par ailleurs, si le décalage est important entre les projets de ces établissements et les besoins de la population prise en charge (population dont on peut penser que les caractéristiques varient mais relativement longtemps), ni l'utilisation qui est faite de la formation continue pour mieux ajuster les prestations servies aux besoins de cette population.

A ces difficultés internes, se rajoutent les insuffisances des services de pédopsychiatrie qui ne peuvent intervenir aussi souvent que nécessaire. Le manque est jugé particulièrement préoccupant pour les adolescents et ce, pour tout type d'interventions (hospitalisation de jour, prise en charge de jeunes en crise...

En outre, les IME soulignent le manque de place dans toutes les catégories d'établissements pour adultes handicapés. Ils jugent également que l'offre d'accueil pour les jeunes handicapés pendant les périodes de fermeture de l'établissement assurant la prise en charge ne permet pas de répondre à toutes les situations (un manque de familles d'accueil thérapeutique est notamment relevé).

→ Dans les IR, les difficultés recensées concernent l'insuffisance des moyens humains (quantifiée et qualifiée dans le chapitre **ressources humaines**), l'inadéquation des locaux et l'étendue du secteur de recrutement.

Sur les manques, les IR font les mêmes constats que les IME en ce qui concerne les dispositifs de pédopsychiatrie. Par ailleurs, lorsqu'ils doivent réorienter un jeune vers un établissement pour déficients intellectuels, ils éprouvent des difficultés liées au manque de places dans ce secteur.

□ Les projets

Tous les IME et les IR préparent des projets pour enrichir ou diversifier leur offre de service, ce qui témoigne de leur dynamisme, de leur créativité et de leur volonté de préparer l'avenir en fonction de l'évolution des besoins (projets qui pourraient trouver leur place dans les recommandations auxquelles aboutira le schéma départemental)

Les différents axes abordés sont :

- la réécriture des projets de service (pour 2 IR)
- la création de nouvelles sections : 2 sections pour autistes, 2 SESSAD (pour jeunes déficients intellectuels)
- la diversification des prestations mises en œuvre : en matière d'ateliers thérapeutiques (1 IME), d'activités pendant les congés (1 IR), d'hébergement hors les murs (1 IME)
- le développement de partenariats avec l'Education nationale pour des élèves de CLIS (1 IME)

A lire pour compléter ce rapport : **Caractéristiques de la population pris en charge dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés dans le département des Landes**

Annexes

Carte : répartition des établissements et services médico-sociaux

Présentation du dispositif en :

- hôpitaux de jour pour enfants et adolescents
- classes spécialisées de l'éducation nationale

Carte des hôpitaux de jour pour enfants et adolescents

Cartes des classes spécialisées de l'éducation nationale

Fiche offre de service

Les hôpitaux de jour infanto-juvéniles

Les hôpitaux de jour pour enfants et adolescents implantés dans les Landes, sont :

- dépendants du Centre hospitalier de Mont de Marsan, 2 hôpitaux de jour à Mont de Marsan et 1 à Parentis
- dépendants du Centre hospitalier de Dax, 1 hôpital de jour pour enfants (10 places) et 1 hôpital de jour pour adolescents autistes (13 places), situés à Dax

Les dispositifs spécialisés de l'Éducation nationale

1. Les **CLIS, Classes d'intégration scolaire**, accueillent dans les écoles élémentaires (et exceptionnellement en maternelle) des élèves handicapés moteurs ou sensoriels ou des élèves déficients intellectuels, dont le handicap a été reconnu par la CDES (Commission départementale d'éducation spéciale) et par ses commissions de circonscription.

Il existe 4 catégories de CLIS :

- Cat. 1 pour les enfants déficients intellectuels
- Cat. 2 pour les enfants déficients auditifs
- Cat. 3 pour les enfants déficients visuels
- Cat. 4 pour les enfants déficients moteurs

Texte de référence : circulaire n°91-304 du 18 nov. 1991 – B.O. Education nationale

Dans les Landes, dix-sept CLIS existent, toutes consacrées aux enfants déficients intellectuels.

Il n'y a donc pas de CLIS pour enfants déficients visuels ou auditifs, non plus que pour déficients moteurs.

La carte de répartition géographique de ces classes montre le maillage du territoire par ces classes qui s'avèrent réparties de manière assez homogène.

2. Les **UPI, Unités pédagogiques d'intégration**, relaient, dans les Collèges, les CLIS. Elles sont donc destinées à des jeunes de 11 à 16 ans, atteints d'un handicap. Le collège d'accueil d'une UPI doit signer une convention avec un SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile).

La seule UPI du département, implantée à Mugron, offre 10 places.

3. Les **SEGPA, Sections d'enseignement général et professionnel adapté**, sont intégrées à des établissements d'enseignement secondaire. Elles accueillent des élèves déficients intellectuels légers afin de leur assurer sans ségrégation la poursuite d'un enseignement général compatible avec leur rythme de travail mais aussi une formation pré-professionnelle adaptée. L'objectif des SEGPA est de donner une formation qualifiante sanctionnée par un CAP (niveau V). L'admission se fait sous contrôle de la CDES.

Texte de référence : circulaires d'orientation n°89-36 du 6 juin 1989 et n°90-65 du 20 mars 1990 ; circulaire n°90-340 du 14 décembre 1990.

5 SEGPA existent dans les Landes, figurées sur la carte de répartition.

4. Les **EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté**, doivent "*permettre à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps, d'élaborer leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités par l'individualisation des durées et des parcours de formation*". L'admission se fait sur décision des CDES ou des commissions de circonscription qui en dépendent.

Texte de référence : décret n°85-924 du 30 août 1985 ; circulaire n°95-124 du 17 mai 1995

Le seul EREA landais est implanté à Saint Pierre du Mont.

FICHE SIGNALÉTIQUE : OFFRE DE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Identité de l'établissement

1. Nom et coordonnées

Agrément actuel

2. catégorie d'établissement :

Reporter le code en vous aidant de l'annexe 1

3. Année de l'agrément actuel : |_|_|

4. Population accueillie selon l'agrément (en terme de sexe, âge et déficience) :

5. Age limite préconisé de début de prise en charge (s'il y a lieu) : |_|_|

Les modalités d'accueil

6. Capacité d'accueil totale : |_|_|_|

7. Modalités d'accueil :

	Cocher si la modalité est proposée	Nombre de places agréées
Externat ou semi-internat	<input type="checkbox"/>	
Internat	<input type="checkbox"/>	
De semaine	<input type="checkbox"/>	
Aménagé permanent	<input type="checkbox"/>	
Internat extra/muros (chambre en ville etc)		
Accueil temporaire	<input type="checkbox"/>	
Accueil d'urgence	<input type="checkbox"/>	
Placement familial spécialisé	<input type="checkbox"/>	
SESSAD	<input type="checkbox"/>	
SAVS	<input type="checkbox"/>	
Autre (précisez)		

Si vos différentes modalités d'accueil comportent des particularités en terme de sexe ou d'âge (ex : établissement mixte mais internat pour garçons seulement ou encore externat pour les 6-16 ans et internat pour les

8. Existence de sections particulières (exemple : pour des personnes autistes)

1) _____
 Nombre de places agréées (s'il y a lieu) : |_|_|

2) _____
 Nombre de places agréées (s'il y a lieu) : |_|_|

9. Nombre de jours d'ouverture par an : |_|_|_|

10. Pendant les jours de fermeture, y a-t-il une permanence assurée ?

1. Oui
2. Non

11. Si oui, par qui ? _____

Organisation en groupe ou unités de vie :

12. Nombre de personnes par groupe :

- Groupe d'accueil de jour : |_|_|
- Groupe d'internes : |_|_|

13. Répartition des usagers par groupe (plusieurs réponses possibles) :

- groupes verticaux :
- groupes homogènes :
- mixité

Ramassage

14. Y a-t-il un ramassage des usagers ?

Oui Non

15. Si oui, se fait-il :

1. par les moyens de l'institution ?
2. en articulation avec un ramassage scolaire ?

16. Durée maximale d'un circuit de ramassage en minutes : |_|_|

Ressources humaines

17. Effectif et qualification des personnels

Qualifications du personnel	Nombre en ETP*	Quels emplois supplémentaires seraient nécessaires pour améliorer votre offre de service ?
Personnels intervenant directement auprès des usagers		
Personnel médico-psychologique		
Généraliste		
Psychiatre		
Autre spécialiste		
Psychologue		
Autre (précisez)		
Autre (précisez)		
Personnel paramédical		
Infirmier		
Aide-soignant		
Kinésithérapeute		
Orthophoniste		
Psychomotricien		
Ergothérapeute		
Autre (précisez)		
Autre (précisez)		
Personnel socio-éducatif et d'animation		
Educateur spécialisé		
Moniteur-éducateur		
Aide médico-psychol.		
Educateur jeunes enfants		
Educateur sportif		
Assistant social		
Conseiller ESF		
Assistant maternel		
Autre (précisez)		
Autre (précisez)		
PERSONNEL PEDAGOGIQUE (enseignement et travail)		
Enseignant mis à disposition par l'EN		
Autres enseignants agréés ¹⁸		
Educateur technique		
Moniteur d'atelier		
Autre (précisez)		
Autre (précisez)		

¹⁸ Enseignants diplômés n'appartenant pas au corps de l'Education nationale mais bénéficiant d'un agrément

AUTRES PERSONNELS		
Direction, encadrement		
Autres administratifs		
Services généraux		
Autre (précisez)		

*ETP = équivalent temps plein

LA PRISE EN CHARGE

- **EDUCATIVE/OCCUPATIONNELLE**

18. Activités sportives (cocher s'il y a lieu) :
en interne en externe

Lesquelles en interne:

19. Activités d'expression (cocher s'il y a lieu) :
en interne en externe

Lesquelles en interne:

20. Activités culturelles (cocher s'il y a lieu) :
en interne en externe

Lesquelles en interne:

21. Activités occupationnelles

Précisez :

22. Sorties, camps

Précisez :

- **PEDAGOGIQUE**

Offre de scolarité

23. En interne : oui non

24. Si oui, nombre de classes ? |__|__|

dont

convention avec E.N. |__|__|

sous contrat simple |__|__|

hors contrat |__|__|

25. Niveaux proposés (plusieurs réponses possibles) :

Maternelle SEGPA

Primaire ordinaire CAP/BEP

Primaire spécialisé Collège/lycée

26. Intégration en milieu ordinaire : oui non

27. Comment se fait l'intégration (plusieurs réponses possibles) ?

En classe intégrée (CLIS...)

Intégration individuelle

En CFA

Autres (précisez) _____

28. Inscription au CNED : oui non

Offre de formation en interne

29. Ateliers selon la nature et l'objectif (cocher s'il y a lieu et compléter si nécessaire la colonne des ateliers)

Ateliers	Préformation ¹⁹	Formation pratique qualifiante ²⁰
Bois-menuiserie		
Maçonnerie		
Restauration-cuisine		
Peinture		
Espaces verts		
Lingerie-buanderie		
Entretien de locaux		
Bois-menuiserie		
Maçonnerie		

30. Des stages en entreprises sont-ils proposés ?
oui non

31. Si oui, de quel type (plusieurs réponses possibles) ?

Stage découverte

Stages d'initiation professionnelle

Stages de qualification, sous contrat

¹⁹ utilisation d'outils et de matériaux dans une visée de sensibilisation au travail

²⁰ acquisition théorique et pratique de savoir-faire et de technologie qui ne sont pas immédiatement axées sur l'obtention d'un diplôme

Autre (précisez) _____

32. ACTIVITES PROFESSIONNELLES (POUR LES CAT)

Productions propres :

Sous-traitance :

Prestations de service :

- **THERAPEUTIQUE**

33. Soins et rééducations

Nombre d'usagers bénéficiaires de soins ou rééducation au 01/05/03 :

	En interne	En externe	TOTAL
Psychothérapie individuelle			
Psychothérapie de groupe			
Ateliers d'expression			
Soutien psychologique			
Musicothérapie			
Orthophonie			
Psychomotricité			
Kinésithérapie			
Rééducation fonctionnelle			
Ergothérapie			
Soins infirmiers			
Autre (précisez)			
Autre (précisez)			
Autre (précisez)			

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE, INFORMATION ET PARTICIPATION DES USAGERS

34. Rencontres organisées entre la famille et l'équipe (plusieurs réponses possibles) :

Avec un éducateur référent

Avec le médecin référent

Avec l'assistante sociale

Avec le Directeur

Autre (préciser) : _____

35. La personne handicapée est-elle habituellement présente lors de ces rencontres ?

Oui Non

36. Existe-t-il une possibilité de soutien à la parentalité ou de guidance personnalisée de la famille par l'équipe médico-éducative ?

Oui Non

37. Quelles sont les rencontres institutionnelles régulièrement organisées (plusieurs réponses possibles) ?

Réunions d'informations famille

Réunions festives

Autres formes de rencontres

Préciser _____

38. Pour les familles éloignées géographiquement, l'établissement :

facilite l'hébergement

organise l'hébergement

ne s'occupe pas de la question

39. Dans le cadre de son séjour, la personne handicapée peut-elle recevoir facilement, et de façon spontanée (plusieurs réponses possibles) ?

- ses parents

- ses frères et sœurs

- des amis

40. Avez-vous un projet d'établissement ou un document en tenant lieu ?

1 – oui 2- non

41. Si oui, le projet d'établissement définit-il ?

(plusieurs réponses possibles)

1 – les caractéristiques générales du projet de vie

2 – les modalités d'animation et d'activité

3 – les caractéristiques générales du projet de soins

4 – les protocoles d'organisation des soins

42. Un livret d'accueil est-il remis à la personne handicapée ou à sa famille lors de l'admission ?

1 – oui 2- non

43. SI OUI, CE LIVRET COMPREND-IL UNE « CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES ACCUEILLIES » ?

1 – oui 2- non

44. Une information claire et régulière est-elle donnée à la personne handicapée ou à sa famille sur le fonctionnement global de l'établissement ?

1 – oui 2- non

45. Un contrat de séjour est-il conclu entre le représentant qualifié du gestionnaire et la personne handicapée ?

1 – oui 2- non

46. A défaut, un document individuel de prise en charge est-il élaboré en concertation avec la personne handicapée ?

1 – oui 2- non

47. La famille est-elle associée à l'élaboration du projet individuel:

1 – oui 2- non

48. Y a-t-il un conseil de la vie sociale ?

1 – oui

2- non

Si oui,

49. des représentants des familles siègent-ils au conseil de la vie sociale ?

1 – oui

2- non

50. des représentants des personnes handicapées siègent-ils au conseil d'établissement ?

1 – oui

2- non

Remarques particulières

51. Des projets de mise en œuvre de nouvelles prestations en vue d'adapter l'offre de service au regard de la population accueillie sont-ils envisagés ?

Oui

Non

52. Si oui, lesquels ?

53. Quel est la principale difficulté rencontrée par votre établissement ?

54. Au niveau local, quels sont les services sociaux, médico-sociaux sanitaires qui, selon vous font défaut ou sont insuffisants :

Annexe 1

Codes des CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS

ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS	
Centre médico-psycho-pédagogique	189
Centre d'action médico-sociale précoce	190
SESSAD pour déficients intellectuels	182.0
SESSAD pour enfants ayant des troubles du comportement	182.1
SESSAD pour enfants déficients moteurs	182.2
SESSAD pour enfants polyhandicapés	182.3
SESSAD pour enfants déficients auditifs	182.4
SESSAD pour enfants déficients visuels	182.5
Institut médico-éducatif	183
Institut médico-pédagogique	184
Institut médico-professionnel	185
Institut de rééducation	186
Etablissement pour polyhandicapés	188
Etablissement pour infirmes moteurs cérébraux	191
Etablissement pour déficients moteurs	192
Etablissement pour déficients moteurs + IMC	193
Etablissement pour déficients visuels	194
Etablissement pour déficients auditifs	195
Etablissement pour déficient auditif et visuel	196

ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES	
Foyer d'hébergement	252
Foyer occupationnel	382
Maison d'accueil spécialisée	255
Foyer d'accueil médicalisé (Foyer à double tarification)	437
SAVS	445
Centre d'aide par le travail	246
Etablissement expérimental pour adultes handicapés	379

ANNEXE 2

Section 1 :

Tranche d'âge	Externat ou semi-internat			Internat			Placement familial			SESSAD			Service de suite			Autres (préciser) :		
	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M

Section 2 :

Tranche d'âge	Externat ou semi-internat			Internat			Placement familial			SESSAD			Service de suite			Autres (préciser) :		
	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M	G	F	M